**GKH** 

## SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU BULGET ET DU PORTEFEUILLE DE L' ETAT

**DIRECTION GENERALE DES DOUANES** 



## REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

SEPMBPE/DGD du 18 3 NOV. 2017

(Diffusion Générale)

Objet : Agrément au régime d'entreprise franches de transformation des produits halieutiques au titre de l'année 2017.

Réf.: Arrêté Interministériel N°036/MIRAH/MEF/SEPMBPE du 03 octobre 2017.

En application de l'Arrêté Interministériel visé en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que la société AIRONE Côte d'Ivoire est agréée au régime d'entreprise franche de transformation des produits halieutiques, au titre de l'année 2017.

Cet agrément est valable pour la période allant du 01/10/2017 au 30/09/2018.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

## **Ampliations:**

- -SEPMBPE/Cab
- -MIRAH/Cab
- -MEF/Cab
- -FEDERMAR
- -UGECI
- -CGECI
- -Chbre Cce & Industrie Cl
- -OIC
- -Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- -Synd. Nat. Des Transitaires
- -Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL

OTED WON